

## SEANCE DU 18 février 2011

L'an deux mille onze le dix huit février à 20 heures 30 le Conseil Municipal de La Chapelle St Sauveur s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Claude BRICAUD, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 10 février 2011

**Etaient présents** : M. BRICAUD, Mme MESNEL, MM. LEFEBVRE, OGER, Mme LONGÉPÉ, M. MOREAU, Mmes BLANCHET, GAUTIER, MM. SOULARD, PIRÉ, LOEFFLER, JÉZÉQUEL, CHAMPAIN, CASTEL.

**Excusé** : M. Gérard PETIT

**Secrétaire de séance** : M. Philippe MOREAU

**Observation sur le précédent compte rendu** : /

### ----- ORDRE DU JOUR

- Subventions 2011
- Frais de fonctionnement 2011 école Saint Jean
- Questions diverses

#### **2011.02.01 - SUBVENTIONS 2011**

<u>Domaine Loisirs Culture</u>		<u>Autres</u>	
	La Clé de Sol	500,00	Conseil Pastoral
350,00			
	Comité de jumelage	220,00	UNC AFN
80,00			
Tréteaux Chapellois	20,00	Prévention Routière	20,00
MRJC	20,00	Ascode	30,00
ACE	16,00		
ARTEM Maumusson	12,00		
ARRA	40,00		
Sol Enfance	50,00		

#### Domaine Scolaire

Le Conseil décide de verser une subvention de 12,00 €/élèves

Collège Ste Anne Varades 20 élèves	soit	240,00
Foyer collège Anjou Bretagne 2 élèves	soit	24,00

#### Domaine sportif Forfait 15 €/association + 5 €/adhérents Chapellois

Perche Varadaise	100,00
Judo Club Varadais	35,00
VBLO	20,00
FCBB	1 000,00

Un débat s'engage au niveau de la subvention accordé au Foot. Mme Gautier et M. Lefebvre rappellent que l'année dernière il s'agissait d'une demande exceptionnelle pour la mise en place d'un éducateur. Ils souhaitent une certaine cohérence entre le projet culturel associatif et sportif et l'ensemble des associations.

Il est à noter que les collèges et lycées ne sont plus subventionnés depuis quelques années. Il en est de même pour les associations à caractère social, lesquelles sont davantage concernées par le CIAS de Varades.

## **2011.02.02 - CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE ST JEAN - FORFAIT COMMUNAL 2011**

**Vu** le contrat d'association avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2007, signé entre M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et M. le Directeur Diocésain représentant l'École primaire privée Saint Jean,

**Vu** la décision du Conseil Municipal de la Chapelle St Sauveur du 16 novembre 2007 de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles pour les élèves domiciliés sur la commune,

**Vu** le coût moyen d'un élève de classe élémentaire de l'école publique Le Jardin Extraordinaire s'élevant à 408.77 € pour l'année 2009,

**Vu** le coût moyen d'un élève de classe maternelle de l'école publique Le Jardin Extraordinaire s'élevant à 1 043.14 € pour l'année 2009,

**Considérant** le coût moyen d'un élève de l'école publique Le Jardin Extraordinaire s'élevant à 662.52 € pour l'année 2009,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **FIXE** à 390 €/élève le forfait communal accordé à l'école Saint Jean, soit 12 480 € pour 32 élèves domiciliés sur la commune et présents au 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Compa - Inventaire des "dents creuses"**

M. le Maire informe le conseil que la Compa réalise un inventaire des potentialités résiduelles d'urbanisation ("dents creuses") en vue de leur intégration dans les documents d'urbanisme communaux.

M Alain LEFEBVRE et Pascal OGER (suppléant) sont désignés pour suivre le dossier.

### **2 - Compa - Débat d'Orientation Budgétaire**

M. Alain Lefebvre informe les conseillers que la Compa, lors de sa séance du 11 février dernier, a débattu sur les orientations budgétaires 2011.

Le rapport s'articule en 3 parties

#### **1. Le contexte général d'élaboration du budget de la Compa :**

Le contexte économique global va évoluer vers une croissance modérée - Reprise des investissements des entreprises mi-2011 - Reprise de l'emploi mais maintien des niveaux de salaires → pas de croissance du pouvoir d'achat.

Le taux d'évolution des concours financiers de l'état au bénéfice des collectivités est de 0%.

La TP (Taxe Professionnelle) est remplacée par 6 taxes.

La Compa percevra la part départementale de la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties du département et de la région.

#### **2. Éléments financiers et structure du budget de la Compa :**

La réforme des versements de la compa aux communes via la dotation de solidarité communautaire a abouti en 2010. Cette dotation représente l'un des trois flux financiers qui composent les relations financières entre la Compa et les 29 communes :

- l'attribution de compensation

- la dotation de solidarité communautaire
- le fonds territorial.

### 3. Le budget 2011 de la Compa :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Poursuivre les actions engagées et mettre en œuvre la dernière année de contrat avec le département et la 2<sup>ème</sup> année de contrat avec la région
- Préparer l'avenir et lancer de nouveaux projets (Développement économique : projet de territoire, programme local de l'habitat, projet culturel de territoire, études office de tourisme intercommunal et piscine couverte.

### **3 - Internet**

Suite au relookage du site de La Chapelle, un concours de photos a été mis en ligne. Quant aux cruciverbistes, ils trouveront une grille de mots croisés à résoudre chaque mois.

### **4 - Jumelage**

La fête du jumelage aura lieu les 25 et 26 juin prochain. Il est fait appel à des familles d'accueil pour recevoir nos amis européens.

### **5 - Conciliateur**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Bodreau, qui pour des raisons de santé, se démet de ses fonctions de conciliateur de justice du Canton de Varades.

### **6 - Recensement population**

Le recensement est quasiment terminé.

### **8 - Clé de sol**

Une randonnée aura lieu dimanche 20 février. Inscriptions à partir de 8 heures à la Charmille

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée.